



## Je demande une explication sur le droit des étrangers

Par **erosmane**, le **09/04/2013** à **01:24**

[fluo]bonjour[/fluo]

je suis étranger j'ai déposé pour un asile et voilà que j'ai enceinte une fille étrangère sans papier comme moi je veux savoir les démarches pour que nous soyons régularisés et les droits de la fille enceinte

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **citoyenalpha**, le **11/04/2013** à **04:43**

Bonjour

le fait d'être enceinte ne permet pas en droit la délivrance d'un titre de séjour sauf à ce qu'un des parents soit français et qu'il reconnaisse l'enfant.

Sans autres éléments l'attribution d'un titre de séjour ne saurait être de droit et l'attribution à titre exceptionnel ne saurait aboutir.

Restant à votre disposition.